



Achat droit au bail sans activité

Par **Mruzzo**, le **31/03/2016** à **09:14**

Bonjour,

Je suis en cour d'acquisition d'un droit au bail, qui n'a jamais eu d'exercice. Pendant la visite des lieux, le marchand de fond m'a mis au courant de la possibilité d'acheter les murs du local, ce qui m'intéresserait.

J'ai donc engagé un compromis pour les murs.

Maintenant, on m'a mis en lumière que j'achetais deux fois la même chose, ainsi que la valeur élevée du droit au bail qui ne devrait s'élever qu'au montant du matériel cédé et aux quelques travaux effectués. ce qui n'est pas le cas!

Après avoir fait appel à deux avocats, je suis toujours sans réponse concrète.

Quelqu'un pourrait-il m'éclairer sur ma situation?

Puis je casser une vente pour "défaut de conseil"?

Y a-t-il un recours juridique? Une jurisprudence?

Dans l'attente de vos réponses,

Cordialement

Mruzzo.